

La vraie question n'est pas « Faut-il fermer ou pas? » Mais À QUAND des aides concrètes ?

Communiqué de presse

Pully, le 2 novembre 2020

Après des mois d'attente, GastroVaud veut désormais et urgemment des décisions claires du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat vaudois en faveur de la branche. A l'heure où les cantons, les uns après les autres, décident ou réfléchissent à la fermeture des établissements, l'hôtellerie-restauration ne peut continuer à s'adapter à la multiplication et à la succession des oukases gouvernementaux sans réagir. Responsable et solidaire, elle accepte de répondre à l'urgence sanitaire décrétée par les autorités. Mais elle exige que l'URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE soit également décrétée et concrétisée à travers des mesures fortes et immédiates. Fermeture ou non. En vue des conférences de presse annoncées par le Gouvernement vaudois les 4 et 5 novembre, GastroVaud précise les mesures attendues, indispensables à la survie de la branche et de ses milliers d'emplois.

Depuis le début de la crise, GastroVaud n'a jamais cessé de défendre ses 1600 membres et de se battre pour concilier d'un côté les exigences sanitaires des autorités, et, de l'autre, les impératifs économiques de ses membres.

AU NIVEAU CANTONAL, le Président de GastroVaud a ainsi déposé trois textes devant le Grand Conseil vaudois, toujours en attente de réponse :

- Déclaration et Résolution - *Patrimoine en péril, milliers d'emplois potentiellement sinistrés: pour un **plan de sauvetage de l'hôtellerie vaudoise*** (15 septembre 2020)
- Motion - *Pour que les **frais de justice** n'enterrent pas définitivement les locataires commerciaux impactés par la fermeture ordonnée: la gratuité temporaire du Tribunal des baux* (9 juin 2020)
- Postulat - *Pour une **aide complémentaire aux CHF 3'320.-** accordés chichement aux salariés occupant une position assimilable à celle d'un employeur* (26 mai 2020).

A cela s'ajoute sa Déclaration du 10 mars 2020, intitulée *Coronavirus: après les mesures sanitaires, place aux mesures économiques et sociales pour soulager les entreprises et protéger l'emploi vaudois*, à laquelle ont répondu plusieurs mesures cantonales ciblées ce printemps (**aide aux loyers et opération Welqome** notamment).

AU NIVEAU COMMUNAL, GastroVaud a également écrit à chaque commune vaudoise pour:

- qu'elles prolongent l'extension des **terrasses** et l'exonération des taxes y relatives durant l'automne et l'hiver 2020 et le printemps 2021, et facilitent l'installation de chaufferettes (31 août 2020)
- qu'elles acceptent de supprimer ou diminuer les **loyers** dus par les exploitants locataires d'établissements propriétés des communes, durant le temps du confinement (30 mars 2020).

Résultats positifs dans les deux cas, de très nombreuses communes, urbaines ou non, ayant répondu favorablement aux deux demandes. GastroVaud les en remercie.

Avec la seconde vague de COVID-19 et les mesures progressivement décrétées par les autorités, il est toutefois urgent non seulement de **répondre aux demandes exprimées ce printemps devant le Grand Conseil**, mais de décider de nouvelles mesures économiques et sociales qui évitent l'asphyxie de milliers d'entreprises et d'employés vaudois actifs dans l'hôtellerie-restauration. **Parce que les revenus se réduisent comme peau de chagrin, alors que les charges demeurent... Et parce que la branche a joué son rôle de manière responsable, en respectant les directives successives et les règles imposées aux établissements publics.**

Nouvelles mesures indispensables

Vendredi dernier, le Gouvernement vaudois a marqué son soutien moral à la branche et annoncé la présentation prochaine d'un plan de mesures. Deux conférences de presse sont en outre annoncées

ce mercredi 4 et jeudi 5 novembre prochains. Dans cette perspective, GastroVaud tient à rappeler les mesures attendues, indispensables à la branche :

- remettre en place un dispositif cantonal de **traitement accéléré et simplifié des RHT** ;
- aligner la hauteur des **charges sociales** dues à la hauteur des RHT reçues (80% des salaires);
- **éviter des aides inégales** entre patrons de SA/Sàrl et en raison individuelle ;
- réitérer un **plan d'aide au paiement des loyers**, pour tous les établissements fermés d'autorité, que ce soit depuis septembre (clubs et discothèques) ou à venir. Les effets de seuil du premier plan devront être évités. En outre, il est indispensable que le Canton s'engage en faveur de la **loi fédérale** encore en discussion, prévoyant une **répartition 60/40 entre bailleurs et locataires**, sur les loyers dus lors du premier confinement ;
- concrétiser les indemnités attendues des **tenanciers de bars, traiteurs, clubs et discothèques**, aux avant-postes des fermetures et restrictions imposées depuis six semaines ;
- présenter un **plan de sauvetage de l'hôtellerie**, demandé par 85% des députés vaudois, suite à la résolution déposée par le Président de GastroVaud le 15 septembre dernier ;
- prévoir des **actions de relance** soutenant la demande et activables dès que la situation sanitaire le permettra (Welqome 2).

Impactée par...

- la règle des 4 clients par table et l'interdiction des grands groupes, qui ont conduit à des annulations en cascade dans les restaurants;
- le télétravail, qui a drastiquement réduit la consommation de midi dans les restaurants ;
- les obligations de traçage et de port du masque, qui ont freiné la consommation d'une frange non négligeable de la clientèle et augmenté le stress des employés ;
- la fermeture des établissements à partir de 23h00 et l'obligation de consommer assis, qui ont fragilisé tout particulièrement les bars ;
- la fermeture des clubs et discothèques ;
- l'interdiction des manifestations privées, qui a fait chuter davantage encore le chiffre d'affaires des traiteurs ;

...l'hôtellerie-restauration tire la sonnette d'alarme. Elle estime que les autorités ont eu assez de temps pour mûrir leurs réflexions. Place désormais à l'action! Pour sauver la branche et ses emplois.

Pour tout renseignement complémentaire :

Gilles Meystre, Président de GastroVaud, 079 204 52 15